

PARIS (MPE-Média) - Le gouvernement entend conserver les tarifs réglementés pour les ménages Mme Delphine Batho, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a confirmé ce jeudi « la volonté du gouvernement de conserver les tarifs réglementés de vente du gaz et de l'électricité pour les ménages. » Détails.

« L'Autorité de la Concurrence, à travers son avis du 25 mars 2013, est dans son rôle de conseil », ajoute la ministre qui précise qu'une « remise en cause de ces tarifs n'est pas à l'ordre du jour. »

« Les tarifs réglementés permettent de protéger le pouvoir d'achat sur le long terme, ce qui n'empêche pas les consommateurs de bénéficier des offres concurrentes lorsque celles-ci sont moins chères », poursuit Mme Batho.

« Les tarifs réglementés constituent une référence dans laquelle le consommateur a confiance et dont le niveau est fondé sur la couverture des coûts », continue la ministre – en défense de l'offre standard étatique/privée la plus connue NDLR.

Mme Delphine Batho rappelle enfin que « la concurrence est déjà ouverte et qu'il appartient aux opérateurs de communiquer sur leurs offres. »

Les réactions ne se sont pas fait attendre, plusieurs des nouveaux opérateurs français ou européens ayant profité de l'aubaine d'annonce pour tenter de rappeler au public qu'ils existent aussi et que leurs offres gaz sont compétitives.

La Rédaction

Plus de détails sur :

<http://comparateur-offres.energie-info.fr/>

La lettre et le site
Des Matières premières
et de L'Energie



Au cœur des Matières Premières

www.mpe-media.com